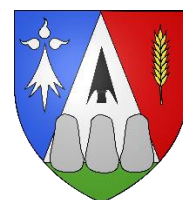


Projet Pédagogique

Francas Langon
Année 2023 / 2024

Centre de loisirs éducatif



Préambule:

Les valeurs exprimées avant l'ouverture du centre de loisirs éducatif.

Des temps de réflexion menés par les Francas ont été organisés avec la municipalité et les futurs usagers, afin de faire culture commune. Ce qu'il en ressort :

1/ UNE SOCIETE FRATERNELLE, OUVERTE A LA DIVERSITE

- Poser des règles de vie, avec les enfants (contre toutes les discriminations) et les construire avec eux
- Sensibiliser aux différences, en parler
- Essayer des activités où l'on peut mixer les âges, les sexes et les genres
- Laisser de la place aux minorités, tolérer l'exception (exemple : Les deux enfants qui ne veulent pas participer au grand jeu)
- Ouverture culturelle (à ce que l'on ne connaît pas)
- Projet intergénérationnel
- Rencontres intercentres
- Apprendre à mieux se connaître en tant que personne pour mieux comprendre et accepter l'autre (peurs, partages de passions,...)

2/ UNE SOCIETE RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT

- Connaître son environnement proche (« biotope » proche, du village – exemple : vie autour d'un muret, d'une mare, d'un arbre...)
- Etre acteur des gestes de l'environnement (ex : mobiliser les familles pour récupérer du matériel d'activités – cartons, bouteilles,...). Deuxième vie des matériaux.
- Faire fonctionner un compost
- Mise en place d'un jardin (en permaculture)
- Repas du midi adapté (local/bio) et ateliers cuisine adaptés
- Utiliser les richesses locales (lieux et personnes ressources)
- Transgénérationnel
- Moins de « confort » : cabane de repos, création de lieux temporaires avec le matériel disponible
- Favoriser le vélo
- Garder les habitudes du repas scolaire : pas de barquettes plastiques, des serviettes lavables, pas d'emballages au goûter.
- Sensibiliser les enfants aux enjeux environnementaux par des jeux d'éveil, des discussions.

3/ UNE SOCIETE INCLUSIVE, PORTEUSE DE PROGRES ET DE SOLIDARITE POUR TOUS

- Activités pour tous (pas de genre)
- Consensus > conseil / discussion
- Adaptation des activités aux besoins et possibilités de chacun
- Partage des tâches (préparation, rangement)
- Tarification au quotient familial et pas de différence hors commune
- Veiller à ne pas proposer des activités onéreuses qui mettraient les enfants en difficulté.
- Jeux avec des choses simples (peu ou pas d'électronique), pas de matériel coûteux.
- Solidarité dans les amplitudes horaires
- Se poser la question : comment mobiliser les jeunes qui sont dans les hameaux, dont les parents ne sont pas « impulseurs » (les jeunes dépendent du transport « adulte »).
- Travailler la confiance en soi.

I / Les Francas

Fédération nationale laïque de structures et d'activités, les Francas ont une vocation indissociablement éducative, sociale et culturelle. Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance et selon le principe fondateur de laïcité.

La Fédération nationale des Francas est reconnue d'utilité publique. Elle fait partie des associations complémentaires de l'Enseignement public, acteur incontournable pour l'animation des activités extra et périscolaires.

Les Francas sont rassemblés autour de valeurs : l'humanisme, la liberté, l'égalité, la solidarité et la paix. Ils s'engagent pour que se développent des loisirs éducatifs valorisant la diversité de culture au profit du « vivre ensemble ».

Les Francas sont présents en métropole et en outremer avec 81 associations départementales.

II / Francas Langon - le Territoire

Langon est une commune située au sud de Rennes (60 km) qui compte environ 1463 habitants (dont de nombreuses familles avec enfants). Elle fait partie de Redon Agglomération

Langon dispose de nombreux équipements permettant une facilité de mobilité (pistes cyclables, gare TER), ainsi que des structures permettant le développement de la vie familiale et collective (école primaire, médiathèque, maison des associations, city stade, gymnase, salle polyvalente).

III / La structure et son fonctionnement

a- Le centre de loisirs éducatifs (CLE)

Le centre de loisirs éducatifs (CLE) est un accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), pour des enfants de 3 à 12 ans vivant à Langon ou dans les communes voisines.

Le CLE est situé au sein de l'école publique Léo Ferré, **24 rue Grande Rue**. Nous y avons accès à 1 salles d'activités, 1 bibliothèque, une salle de motricité, un dortoir ainsi qu'à la cour de l'école et son préau. Si besoin nous avons également accès à une salle de classe.

Horaires

Le CLE ouvre à 7h30 et les enfants y sont accueillis jusqu'à 9h30, les départs se font à partir de 17h et jusqu'à 18h45.

L'accueil en demi-journée avec ou sans repas se fait :

- De 11h30 à 12h
- De 13h30 à 14h

Equipe :

Elle est composée d'un directeur (compris dans l'encadrement) et d'une équipe permanente de 2 animateurs.

Accueil des mercredis :

Les inscriptions se font de manière annuelle dès la fin juin pour l'année scolaire à suivre. Elles permettent d'inscrire son ou ses enfants sur la totalité de l'année ou uniquement sur certains mercredis. Une fiche d'inscription par période est également proposée à partir de chaque vacance, pour la période suivante.

Accueil des vacances scolaires :

Les inscriptions se font de manière périodique 3 semaines avant chaque début de vacances, et au plus tard 7 jours avant le jour de fréquentation.

b- Facturation et tarification

Les factures sont envoyées par courrier ou par e-mail pour le mois passé, elles sont

TARIFS CLE - FRANCAS LANGON						
Applicable au 01/03/2022		Journée	1/2 journée	Repas / Goûter	Journée + repas	1/2J + repas
tranche 1	de 0 à 199,99 €	3,87 €	3,44 €	3,80 €	7,67 €	7,24 €
tranche 2	de 200 à 499,99 €	7,21 €	5,07 €	3,80 €	11,01 €	8,87 €
tranche 3	de 500 à 799,99 €	8,43 €	5,62 €	3,80 €	12,23 €	9,42 €
tranche 4	de 800 à 1099,99 €	9,99 €	6,20 €	3,80 €	13,79 €	10,00 €
tranche 5	de 1100 à 1399,99 €	11,06 €	6,98 €	3,80 €	14,86 €	10,78 €
tranche 6	1400 € et plus	11,51 €	7,54 €	3,80 €	15,31 €	11,34 €

payables en chèque, espèces, chèque ANCV ou par prélèvement automatique. Selon les besoins et pour les factures importantes, il est possible de payer en plusieurs fois. N'hésitez pas à contacter la direction du centre de loisirs pour toutes demandes : francaslangon@lesfrancas.bzh

IV / Les axes du projet éducatif des Francas

Le projet éducatif des Francas se base sur des connaissances scientifiques des jeunes publics, sur des constats et des observations visant le développement de la personne et sur des valeurs indissociables de la dignité de tous les êtres humains. Dans le cadre du développement des objectifs éducatifs, il est important de rappeler ces dernières :

- L'égalité des droits et des devoirs
- La justice,
- Le respect mutuel
- La liberté
- L'autonomie
- La solidarité
- La responsabilité
- La démocratie
- La paix.
- La laïcité comme étant le respect de la personne humaine et de ses droits et comme étant le respect de la personne enfantine qu'il importe de protéger contre toute exploitation de sa vulnérabilité.

a- Les objectifs fondamentaux

- Favoriser dès l'enfance, le développement harmonieux de la personne, le développement physiologique, le développement psychomoteur, le développement affectif, le développement intellectuel, sachant que chacun interagit avec les autres.
- Favoriser dès l'enfance, l'accession de la personne à son autonomie, c'est-à-dire à la capacité de déterminer par soi-même ses actes et ses comportements et de les mettre soi-même en œuvre, en toute responsabilité, compte-tenu des contraintes de l'environnement.
- Contribuer, dès l'enfance, à la formation du citoyen (personne sociale), à l'apprentissage de la responsabilité, à la pratique de la solidarité, à l'entraînement à la vie démocratique, à la compréhension et au respect des autres.

V / Les intentions et objectifs pédagogiques des Francas Langon

a- Nos intentions

Nous pensons que le temps de loisirs et de vacances des enfants est un temps privilégié. Nous intervenons sur leurs temps libres. A ce titre, il est important qu'ils puissent participer à différentes formes de vie (individuelle ou collective), qu'ils puissent prendre part à des activités qui les enrichissent, les fassent grandir, leur permettent de vivre des projets collectifs, de faire des découvertes et des expérimentations, d'utiliser leurs connaissances et leur potentiel.

Ces activités et ces temps, doivent également leur permettre d'être acteur de leur vie, de s'exprimer et de s'autoriser à avoir une opinion, sans crainte d'être jugé enfin de choisir, de décider et non de subir. C'est pourquoi aucun planning d'activités ne sera imposé.

Deux intentions pédagogiques prédominent :

- Aménagement et animation des espaces
- Pédagogie de la décision

b- Les objectifs pédagogiques généraux

Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Mises en place
<p>Développer les compétences psychosociales et le bien-être des enfants (psychologique, physique et moral)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser l'expression des enfants (individuelle et collective) - instaurer un climat de respect, d'entraide et de partage - Permettre des conditions de détente - permettre l'inclusion de la différence (handicap, allophonie) 	<ul style="list-style-type: none"> - temps d'échange collectifs de type « Quoi de neuf », écoute active et médiation - mise en commun des règles de vie avec celles de l'école, création de supports adaptés - aménagement de coins « cocoon », ateliers bien-être et sorties nature - ressources et outils ludiques valorisant la culture étrangère ou le regard sur le handicap
<p>Rendre l'enfant auteur et acteur de son temps de son temps de loisirs</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Développer l'autonomie des enfants - Favoriser l'implication des enfants dans la vie du centre - Favoriser la capacité des enfants à faire des choix / prendre des décisions - Développer son esprit critique / sa liberté d'exprimer un avis - Développer les prises de décisions collectives 	<ul style="list-style-type: none"> - aménagements permettant une liberté de circulation et la possibilité de changer d'occupation -Réunions d'enfants, rituels portés par eux - mise en place d'outils invitant à la participation - valorisation de réalisations exprimant l'individualité - Mise en place de projets d'enfants
<p>Développer la découverte du monde, l'ouverture au monde et l'éco-citoyenneté</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser les découvertes par les expérimentations - Développer l'esprit créatif et l'imagination -Favoriser l'ouverture vers les autres - Favoriser les pratiques issues du développement durable 	<ul style="list-style-type: none"> - Ateliers de bricolage libre, installation d'un terrain d'aventures, - Thématiques basées sur une histoire inventée, sorties culturelles - Ateliers intergénérationnels, rencontres inter-centres, partenariats locaux (associations, parents d'élèves, etc.) -Ateliers de fabrication à base de matériaux recyclés

c- L'évaluation

L'évaluation portera sur le projet dans sa totalité mais des évaluations se dérouleront en cours de réalisation via les projets d'animation.

L'évaluation se fera en commun avec l'ensemble de l'équipe, la municipalité, également avec les enfants et les familles du territoire.

Les critères d'évaluation seront :

- **L'efficacité** : Le rapport entre les objectifs visés et les résultats obtenus. On vérifie que les objectifs opérationnels et les buts sont bien allés dans le sens des finalités.
- **La cohérence** : Le rapport entre les objectifs et les actions réalisées. A-t-on fait les bonnes actions. A-t-on géré convenablement les écarts, les événements imprévus ?
- **La pertinence** : Rapport entre le projet, sa cohérence interne et son environnement. La réalisation du projet a-t-elle répondu aux attentes des acteurs, des partenaires qui l'ont soutenu ? quel a été l'impact sur l'environnement ?

Les outils d'évaluations :

- Une évaluation quantitative : c'est-à-dire, de manière générale, le nombre de personnes touchées par le projet. Le nombre de personnes qui s'impliquent tout au long du projet permettra de mesurer la motivation des enfants, parents, habitants, partenaires...
- Une évaluation qualitative :
 - Avec les enfants, l'équipe d'animation : observation des comportements et de leur évolution en lien avec les objectifs pédagogiques (meilleure autonomie, cohésion de groupe, enfants acteurs de leurs temps, relations plus harmonieuses). Pour ce faire l'équipe d'animation se réunit à chaque période afin de faire un bilan de celle passée, des temps de bilan sont également organisés avec les enfants lors des mercredis.
 - L'évaluation avec les familles se fera à l'occasion de temps conviviaux de fin de périodes. Différents outils (questionnaire, temps débats etc...) pourront être mis en place afin de favoriser la parole de chacun, de recueillir les ressentis et ainsi de faire évoluer les conditions d'accueil.

VI / Le projet de fonctionnement

a- La journée type

7h30	Ouverture du centre
7h30 / 9h30	Accueil des enfants, temps de jeu calme en autonomie, activités
9h30 / 9h45 – 10h	Regroupement (temps de discussion avec les enfants, envies des enfants, propositions d'activités, diffusion d'informations, routines...)
9h45 – 10h / 11h30	Temps d'activités animés par un animateur sur une thématique pédagogique et éducative (non obligatoire)
11h30 / 12h	Rangement et préparation au départ en restauration
12h10 / 13h30	Repas
13h30 / 14h	Temps calme et départ à la sieste pour les enfants concernés.
14h-14h15	Regroupement court (Retour sur le repas, présentations activités de l'après-midi...)
14h15 / 15h45	Temps d'activités libre ou animées, projets et animations proposées par les enfants
16h / 17h	Préparation et prise du goûter
17h	Rangement du goûter et jeux libres en autonomie
18h	Rangement du centre (enfants + animateurices) et jeux calmes
18h45	Fermeture

La journée type proposée est une trame de fonctionnement, elle n'est donc pas figée. Elle est adaptable aux besoins et situations.

b- Les moments clefs de la journée

Accueil du matin et départ du soir :

Que ce soit l'accueil du matin ou le départ du centre, ces deux moments sont d'une haute importance pour les familles.

Pour certains, la séparation du matin avec le ou les parents est un moment délicat d'un point de vue émotionnel, la séparation en elle-même mais aussi parfois la non-envie de l'enfant de venir au centre. Il est alors important d'offrir à l'enfant un espace sécurisant et bienveillant / bientraitant, de l'accompagner par la proposition d'activités comme les jeux de société, le dessin, le coloriage ou par notre disponibilité à partager du temps avec lui.

A contrario, le moment du départ peut devenir un épisode inconfortable pour le ou les parents. L'enfant a passé sa journée à s'amuser, à fréquenter d'autres enfants et il peut avoir du mal à accepter ce moment de retour à la vie familiale. C'est à l'équipe d'animation de prendre les devants et de préparer l'enfant pour qu'il se rende compte qu'il rentre bientôt chez lui.

Les temps de regroupement (entre 15 et 30 min maximum) :

Les temps de regroupement sont des moments privilégiés de partage avec les enfants, ils doivent permettre une mise en place de discussions pendant laquelle la parole est libre et respectée. Afin de permettre le partage, l'équipe d'animation doit se placer au même niveau que l'enfant, ne pas lui couper la parole, reformuler la réponse si besoin, questionner les autres, et cadrer la discussion.

Ces moments peuvent avoir plusieurs vocations selon les jours ou heures. Ils peuvent permettre :

- De prendre et de donner des nouvelles (par exemple après les week-ends ou un retour de vacances)
- De s'exprimer sur un sujet de son choix (une situation vécue, un film vu, une activité qui a plu ou déplu ...)
- De donner une information (activités proposées, sorties prochaines...)
- De recueillir les envies / les avis des enfants (activités, sorties ...)
- De mettre des projets de vie collective en place (élaboration de règles de vie, organisation du rangement, gestion de matériels spécifiques, proposition de projet qui profitera à l'ensemble d'un groupe ...)
- Pour les plus petits, de mettre en place une routine (chanson, histoire, expression des émotions ...), d'être dans le langage.

Dans chaque situation, l'équipe d'animation devra être attentive à son positionnement afin que l'enfant se sente écouté et pris en considération en tant qu'être humain libre de s'exprimer. L'équipe d'animation devra également prêter

attention aux éventuelles moqueries ou manque de respect de la part d'autres enfants en rappelant l'utilité de ces temps de partage.

Temps d'activités :

Les temps d'activités doivent permettre aux enfants de faire des découvertes, des expérimentations, d'évoluer et de grandir aussi bien de manière individuelle que collective, aussi bien de manière matérielle qu'immatérielle.

Les activités proposées devront être le résultat de l'écoute, de l'observation, des envies et des besoins des enfants.

De plus, il est important de souligner que l'enfant ne doit pas subir l'activité, il doit être volontaire dans sa participation, ainsi aucune activité proposée ne doit lui être imposée.

Dans cette optique des pôles de jeu libre ou d'activités permettant le décrochage ainsi que différents types d'activités seront proposés chaque jour (à titre d'exemple) :

- Jeux sous différentes formes : jeux de société, jeux de réflexion, jeux de fiction et d'expression...
- Activités manuelles, artistiques, plastique : Peinture, bois, sculpture, plâtre, argile...
- Activités scientifiques : expériences, observation de la faune et de la flore, astronomie...
- Activités extérieures : balade à vélo, randonnées, sorties urbaines ...
- Activités sportives : jeux sportifs, jeux en équipes, olympiades...
- Activités citoyennes : débat, ciné philo etc
- Activités d'expression : chant, théâtre, cirque, musique

A la fin de chaque activité les animateurices ET les enfants participent au rangement du matériel et à la remise en état de l'espace utilisé.

Temps calme et sieste :

La sieste est un moment important pour le rythme des plus petits (petite section / moyenne section). Il leur permet de se reposer afin d'assumer le reste de la journée dans les meilleures conditions possibles.

Pour les 4 ans et plus, il est important de cadrer ce moment avec le ou les parents, afin que le rythme proposé soit uniforme entre la maison, l'école et le centre de loisirs. Certains enfants feront la sieste tous les jours, alors que d'autres uniquement certains jours ou selon leur envie.

Un ou une animatrice est garant.e du bon fonctionnement de ce temps en étant présent.e pour rassurer les enfants, les accompagner en cas de réveil, de cauchemars ou d'envie d'aller aux toilettes.

Pour les enfants plus âgés, un temps calme est proposé après le repas. Ce temps permet de se poser, de prendre le temps de digérer. Il est possible pour les enfants de se retrouver seul pour « buller », entre ami.e.s pour discuter tranquillement, de faire un jeu de société dans le calme, de dessiner, de bouquiner...

Bien que ce temps se déroule bien souvent en autonomie, il est important pour l'équipe d'animation d'y être présent pour les accompagner dans ce moment pas toujours bien compris, pour partager un moment avec eux dans le calme, avoir une discussion, apprendre à les connaître et partager avec eux.

L'organisation horaire de ce temps et son utilité doivent être expliqués aux enfants, à cet effet des outils peuvent être mis en place pour les aider à l'appréhender (outils pour se repérer dans le temps, chronomètre, etc.).

Temps de repas :

Le déjeuner se prend dans les locaux de la cantine de l'école à partir de 12h et jusqu'à 13h / 13h15.

Les enfants mangeront entre eux et seront libre de se placer où ils le désirent de manière à être entre 6 et 8 par table. C'est un moment de convivialité et de partage entre eux.

Ils se servent eux même dans les plats qui sont déposés à chaque table. L'équipe d'animation veillera cependant à apporter son aide si besoin et sera vigilante à ce que chaque enfant puisse manger selon ses besoins et que le partage des portions soient équitables à chaque table.

Les enfants seront incités et encouragés à goûter chaque plat mais ils ne devront pas être forcés afin de ne pas assimiler le moment du repas à un moment désagréable pouvant amener des blocages. Par ailleurs, il est aussi demandé aux animateurs de montrer l'exemple en ne dérogeant pas à cette règle.

Selon les besoins, l'équipe d'animation mangera avec les enfants ou entre elle (chaque animatrice sera alors référent d'un certain nombre de tables).

c- Aménagement des espaces

L'aménagement des espaces doit permettre aux enfants de se sentir en sécurité dans le centre, de se sentir intégré à la vie de celui-ci mais aussi de se développer, de grandir.

A cet effet, l'équipe d'animation pourra mettre en place des coins permanents.

- Coin jeux de fiction
- Coin dessin / peinture
- Coin jeux de construction
- Coin calme
- Coin bricolage
- Etc ...

Ces coins peuvent permettre aux enfants de se développer, de découvrir de manière autonome. S'ils ne souhaitent pas participer à une activité proposée, ces coins deviendront des coins d'activités parallèles.

Afin d'être identifié par les enfants et dans le but de les accompagner ces espaces devront être identifiés par ceux-ci. Cependant, il est important de garder en tête que leur aménagement peut évoluer au fil de l'année, que leur décoration est l'affaire des enfants, le but de l'équipe d'animation étant de les faire vivre par / pour / avec les enfants.

Comme leur utilisation, le rangement de ces lieux sera mis en place à la fois par les adultes ET par les enfants, il est donc indispensable de leur donner les codes d'utilisation et les outils pour le rangement (boîtes de rangement, pots, images ...).

De manière plus générale, l'espace du centre de loisirs devra être organisé de manière à être adaptée à l'âge du groupe d'enfants:

- Espaces identifiés et espaces réduits
- Affichage aux murs, couleurs
- Repères chronologiques
- Mobilier à hauteur d'enfants
- Règles de vie claires et visibles (on privilégiera les phrases positives : « Ici, on marche » / « ~~On ne court pas~~ »)
- Pour les enfants ne connaissant pas la structure, une visite pourra être organisée avec le ou les parents

d- Règles de vie et sanctions

Le centre de loisirs est un lieu pour essayer, s'essayer, un lieu de développement. Les enfants y ont droit à l'erreur par rapport aux apprentissages et de même, ils ont droit à un « joker » par rapport à leurs difficultés de comportement.

Les règles de vie mises en place au centre de loisirs devront être justifiées et expliquées aux enfants. Elles feront l'objet d'une réunion d'enfants pendant laquelle elles seront décidées en commun.

Celles-ci pourront évoluer au cours de l'année.

L'équipe d'animation veillera à ce que son comportement ne soit pas le reflet d'un abus de pouvoir de sa part : « c'est interdit parce que je l'ai décidé ! ». Les règles de vie qui seront établies en début de période devront être respectées par les enfants mais également par les adultes.

Les sanctions qui pourraient être mises en place devront avoir une portée éducative et pédagogique.

Elles doivent être expliquées et autant que possible comprises par l'enfant (ce qui ne veut pas obligatoirement dire acceptée). Dans ce cadre, elles deviendront structurantes et permettront à l'enfant de se développer dans ce sens.

Enfin, une réparation sera proposée à l'enfant afin qu'il puisse assumer la responsabilité de son acte.

e- Accueil personnalisé, handicap, santé et petits soins

Accueil d'enfants malade :

L'équipe d'animation sera vigilante au moment de l'accueil du matin à l'état de santé de l'enfant arrivant. En effet, les locaux, l'équipe, nos capacités d'accueil ne permettent pas de recevoir un enfant malade sur la totalité de la journée. Une journée passée dans un état de fièvre n'est pas une journée agréable pour l'enfant qui subirait d'avantage qu'il ne profiterait.

Blessure pendant un temps d'accueil :

L'équipe d'animation sera attentive à la gestion des « petits bobos » sur notre temps d'accueil. En dehors de l'aspect physique d'un petit soin, il s'agit bien souvent d'écouter la parole de l'enfant, de le rassurer en faisant preuve d'empathie. Ce qui peut sembler anodin pour un adulte peut avoir une grande importance pour un enfant.

Chaque soin apporté à un enfant devra être retranscrit dans le cahier de suivi des soins. Par ailleurs des trousse de secours seront à disposition avec du matériel permettant d'effectuer des « petits soins ».

En cas d'accident grave, nous observerons deux types de réactions :

- Dans une situation ne permettant pas la prise en charge adéquate de l'enfant ou en cas de situation mettant sa vie en danger, il est nécessaire de passer le plus rapidement possible un appel d'urgence au SAMU (le 15) puis de prévenir la personne en charge de la direction du centre.
- Dans une situation permettant un temps de manœuvre sans que la vie de l'enfant ne soit engagée, l'enfant sera pris en charge par l'équipe d'animation, la direction du centre sera prévenue et prendra la décision d'un appel au SAMU et d'un appel aux parents selon la priorité et le type d'accident.

Prise de médicaments :

L'équipe d'animation n'est dans aucun cas habilitée à donner un médicament à un enfant de son propre chef (sauf si ordonnance d'un médecin). Il en est de même pour les crèmes contre les piqûres de moustiques, les brûlures, les hématomes...

Pour les enfants ayant un traitement médical, un protocole de soin devra être mis en place, il faudra alors renvoyer la famille vers la direction du centre afin de pouvoir accompagner l'enfant dans la prise de son traitement.

Accueil d'enfants en situation de handicap :

L'accueil de loisirs se doit de pouvoir accueillir la totalité des enfants qui y seraient inscrits. Ainsi un enfant en situation de handicap doit pouvoir être accueilli dans des conditions similaires aux autres enfants. A cet effet, et pour pouvoir organiser notre accueil, la venue de l'enfant doit être connue en amont. Les familles sont encouragées à se rapprocher de la direction afin de permettre la mise en place d'un

temps de rencontre et de prévoir si nécessaire une adaptation des locaux ou de l'accueil.

Par ailleurs selon le handicap de l'enfant, un.e animateurice pourra être dédié.e à l'accompagnement de celui-ci afin de faciliter son accompagnement.

Le centre de loisirs de Langon est accessible aux personnes à mobilités réduites (rampes, portes larges). Il est cependant nécessaire d'aménager l'espace de manière à ce que tous soient accessible à tous !

Pour rappel :

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Enfin, la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte handicapé aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ».

VII / L'équipe d'encadrement

a- Composition de l'équipe

L'équipe d'animation est composée de :

- 1 directeur
- 2 animateurices (BAFA ou équivalence BAFA)

b- Rôles et responsabilités de chacun

Le directeur :

- Est référent légal de la structure, veille au respect de la réglementation
- Coordonne l'équipe
- Veille à la bonne prise en charge des enfants
- Veille aux bonnes conditions d'accueil de tous (locaux, restauration, rythme de vie, collectivité...)
- Gère l'organisation générale (matériel, prestataires, repas...)
- Organise les inscriptions et assure le relationnel avec les familles
- Gère les relations avec les partenaires

- Organise les temps de réunion
- Elabore et évalue le projet pédagogique en coopération avec l'équipe d'animation.
- Accompagne les animateurices dans leurs projets et actions
- Met en place et assure le suivi des stagiaires (sera vu en début de stage)
- Propose une ressource pédagogique et favorise l'échange de pratique dans l'équipe.

Les animateurices :

- Prennent en charge et encadrent les enfants
- Respectent la législation (taux d'encadrement, sorties...)
- Sont garants de la sécurité physique, affective et morale des enfants
- Propose des activités diversifiées éducatives / pédagogiques
- Ils s'adaptent aux capacités, besoins et rythme des enfants
- Sont le reflet du projet pédagogique
- Participent à l'évolution et l'évaluation du projet pédagogique
- Participent au « vivre ensemble » au sein de la structure
- Sont relais auprès du ou des parents (répondre aux questions, informer...)
- Tiennent une posture en adéquation avec leur rôle éducatif et les valeurs des Francas (langage et tenue appropriés, disponibilités)
- Donnent l'exemple et sont le reflet direct de la structure

c- Les horaires

Les horaires de l'équipe d'animation s'organisent comme suit :

- 7h30 – 16h30 : Ouverture du centre et pointage des enfants
- 8h45 – 17h45
- 9h45 – 18h45 : Pointage du départ des enfants et vérification du bon rangement des différentes salles utilisées

d- Les réunions d'équipe

Plusieurs réunions d'équipe auront lieu en amont et pendant l'année. Elles ont pour but :

- D'instaurer une cohésion et les bases du « vivre ensemble » pendant cette période
- D'instaurer les bases d'un travail collectif et participatif
- Permettre un rappel de la législation
- Mettre en place des projets de manière collective et participative
- Organiser les périodes
- Faire un bilan, faire un « point » de situation

VIII / COMMUNICATION ET RELATION AVEC LES PARTENAIRES EDUCATIFS

a- Les familles

Les échanges avec les familles se font lors des temps d'accueil, par mail ou par téléphone. Les informations sont consultables en ligne sur le site de la mairie ainsi que sur son fil d'actualité Facebook.

L'équipe d'animation échange avec les parents sur ce que vivent leur.s enfant.s sur les structures et recueille les informations des familles liées au niveau de fatigue de l'enfant, besoins particuliers, etc. Elle présente et gère les inscriptions aux différentes sorties et temps forts que les structures organisent. Enfin l'équipe est aussi amenée à expliquer le fonctionnement général des structures et les orientations pédagogiques dans ses grandes lignes.

La direction est l'interlocutrice des familles pour ce qui concerne l'organisation pédagogique des structures, la transmission d'informations d'ordre médical et la mise en place de PAI. Elle peut aussi être médiatrice en ce qui concerne les désaccords entre les familles et l'équipe d'animation ou accompagner un.e animateurice dans la transmission d'informations d'ordre exceptionnel (violence, comportement préoccupant etc...). Elle est également l'interlocutrice des parents pour les questions administratives ou question relevant de son domaine d'intervention.

b- L'agent de restauration

L'agent de restauration prépare les repas, organise l'espace de restauration et assure une partie du service pour les enfants du centre de loisirs.

c- Les agents techniques

Les agents techniques (ménage et services technique) sont sous la responsabilité des chefs de services. Le responsable des FRANCAS et les chefs de service s'échangent des informations concernant le planning des travaux, les aspects de sécurité et d'hygiène des locaux. Les demandes d'emprunts de matériel technique, de véhicules, de ménages... sont à effectuer directement auprès des chefs de services par le responsable des FRANCAS.

d- Les partenaires

En tant qu'espace de loisirs éducatifs, nous travaillons en lien avec plusieurs partenaires sur le territoire (école, associations, éducateurs sportifs, etc.)

Par ailleurs la direction du centre de loisirs peut être en lien avec les structures du territoire intervenant dans le champ social et éducatif.